

Projet pour discussion avec les parties prenantes

PROCESSUS DE TURIN 2022-2024 : VERS UN APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Lignes directrices pour un nouveau
cadre de suivi des systèmes et
d'examens des politiques

Avertissement

Les présentes lignes directrices ont été préparées par ETF à des fins de discussion avec les coordinateurs nationaux et les parties prenantes du Processus de Turin.

Le contenu de ce projet relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement l'opinion des institutions de l'UE.

© European Training Foundation, 2022

La reproduction est autorisée, sous réserve de mention de la source.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
----------	---

PREPARER LE TERRAIN	4
---------------------	---

ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	5
---	---

CADRE DU PROCESSUS DE TURIN	6
Les raisons du changement	6
Nouvelle architecture	6
Niveau 1 : Suivi des performances du système d'apprentissage tout au long de la vie	8
Objectif	8
Zoom sur le suivi	8
Processus et livrables	11
Résumé des responsabilités des pays et des coordinateurs nationaux	15
Niveau 2 : Explication des performances par l'examen de politiques d'apprentissage tout au long de la vie	16
Objectif	16
Zoom sur les examens de politiques	16
Processus, responsabilités et livrables	17
Résumé des responsabilités des pays et des coordinateurs d'examen	19

SÉQUENCE ET CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE TURIN EN 2022	20
--	----

ANNEXE I : DOMAINES, DIMENSIONS ET RÉSULTATS OBJETS DU SUIVI	21
--	----

Préparer le terrain

Le Processus de Turin (TRP) consiste en un examen bisannuel de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), réalisé régulièrement par des pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est (y compris la Turquie), d'Asie centrale et de la région du Sud et de l'Est de la Méditerranée, sous la coordination de la Fondation européenne pour la formation (ETF), qui est une agence de la Commission européenne (CE). Le processus se concentre sur la description et l'analyse de l'évolution des pays, sur les défis dans le domaine du développement du capital humain et sur la manière dont les pays mobilisent leurs systèmes d'EFP pour relever ces défis.

Depuis son lancement en 2010, le processus de Turin s'est imposé comme un précieux référentiel d'informations à cet égard, régulièrement utilisé à des fins de suivi et de planification politique par les gouvernements régionaux et nationaux, les partenaires internationaux et, depuis peu, par les chercheurs dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le Processus de Turin présente plusieurs caractéristiques (principes) qui ont facilité son adoption généralisée au fil du temps et qui sont aujourd'hui intrinsèquement liées à la « marque » Processus de Turin et à sa valeur ajoutée. Par exemple, parmi ces caractéristiques, il est possible de citer l'engagement en faveur de la participation et de l'appropriation par les pays, les solutions méthodologiques qui reposent sur le dialogue et les consultations entre les parties prenantes, la promotion et le soutien pour une prise de décision éclairée, etc. De telles caractéristiques se sont avérées indispensables pour étudier les politiques, leur impact et leur amélioration, tout en tenant compte de la grande diversité des contextes nationaux et régionaux dans lesquels ces politiques sont conçues et mises en œuvre.

L'un des attributs importants du Processus de Turin est son adaptabilité à l'évolution des besoins, aux circonstances et aux priorités tout en restant en phase avec les développements régionaux, nationaux et mondiaux. Dans les limites de principes tels que ceux décrits ci-dessus, chaque cycle du Processus a eu un objectif et une priorité spécifiques, et les adaptations et les améliorations correspondant à son cadre analytique et à la manière dont les données probantes sont collectées, interprétées et présentées.

Par exemple, le premier cycle de 2010 a permis d'établir une base de référence pour les rapports ultérieurs et de diriger le cadre analytique complet du Processus, conformément aux priorités de l'Union européenne (UE) telles que celles convenues dans le cadre du processus de Copenhague. Les cycles suivants, en 2012 et en 2014, ont permis d'affiner l'orientation stratégique des rapports, d'approfondir la capacité des pays à travailler avec des données probantes et de faciliter le passage de la description des données et des problèmes à leur analyse en vue de concevoir des moyens d'action. Le cycle de 2016 était axé sur l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des plans des pays visant à résoudre les problèmes et à atteindre les objectifs stratégiques de leurs systèmes nationaux en matière d'EFP, tandis que le cycle 2018-2020 a élargi la perspective pour inclure un éventail plus large de questions dans le domaine du développement du capital humain et de la contribution de l'EFP à la résolution de ces problèmes.

Les présentes lignes directrices décrivent le nouveau cycle du Processus de Turin, qui sera lancé en 2022 et qui se poursuivra jusqu'en 2024 en étroite collaboration avec les 27 pays partenaires de l'ETF, conformément à leurs priorités et à celles de l'UE. Elles présentent la nouvelle orientation stratégique du Processus vers la performance du système et l'apprentissage tout au long de la vie, introduisent sa nouvelle architecture et son cadre analytique en phase avec cette orientation, et décrivent la méthodologie pour l'application de ce cadre.

Zoom sur l'apprentissage tout au long de la vie

De nos jours, l'apprentissage se déroule dans un contexte de transformations profondes, qui façonnent déjà l'éducation de demain et exigent des changements. Certains de ces changements ont lieu au sein du secteur éducatif lui-même, d'autres façonnent le contexte dans lequel les systèmes éducatifs fonctionnent et produisent leurs résultats.

Dans le domaine de l'éducation, les distinctions établies de longue date entre les cadres formels, non formels et informels, professionnels et personnels de la vie des individus et dans les circonstances de leur apprentissage sont de plus en plus nuancées. Aujourd'hui, les expériences d'apprentissage peuvent avoir lieu n'importe où, n'importe quand et dans n'importe quel but important pour une personne. Les systèmes éducatifs doivent donc être en mesure d'offrir aux apprenants d'aujourd'hui et à leurs pairs de demain la possibilité d'apprendre et d'acquérir des compétences pertinentes à tout moment de leur vie et pour toute raison que ce soit, s'ils le souhaitent.

Le changement vers l'apprentissage tout au long de la vie est accéléré par des évolutions extérieures. Parmi les exemples les plus marquants, il est possible de citer la numérisation et les progrès technologiques rapides dans le monde du travail, les engagements internationaux en faveur du développement durable, les conséquences de la pandémie de COVID-19, des conflits et des guerres, comme celle qui sévit en Ukraine, le changement climatique et les efforts connexes en faveur de l'écologisation des économies, etc. Les systèmes éducatifs doivent rester résilients et flexibles face à ces défis régionaux et mondiaux, tout en répondant de manière fiable, au niveau local, aux besoins et aux attentes des apprenants, des professionnels de l'éducation, des employeurs et des autres bénéficiaires.

Pour les nombreux pays et partenaires coopérants qui donnent la priorité au développement du capital humain dans leurs politiques, ces évolutions marquent l'émergence d'un nouvel impératif de changement. Il est impératif de répondre aux besoins en matière de connaissances et de compétences d'un nombre croissant d'apprenants qui vivent dans des environnements dynamiques et souvent imprévisibles, riches en opportunités et en risques, et qui ne sont peut-être plus liés à un seul prestataire, à un parcours éducatif fixe, à un âge ou à un objectif d'apprentissage prédéfini. Il est également impératif de travailler à la transformation de l'EFP en un élément constitutif d'un système d'apprentissage tout au long de la vie à la fois souple et résilient, grâce à une nouvelle génération de responsabilités, d'objectifs de réforme et de solutions pour la planification et la mise en œuvre des politiques.

Dans ce nouveau cycle, le Processus de Turin cherche à fournir un soutien aux pays partenaires de l'ETF qui souhaitent s'engager dans un changement de système en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie. **Le changement de système** fait ainsi référence à *un processus intentionnel de modification de la structure, du cadre politique, des motivations et des pratiques dans le secteur éducatif de manière à entraîner des changements fondamentaux et positifs dans le contexte professionnel, vis-à-vis des attitudes, des valeurs et de la conduite des participants et des parties prenantes de l'éducation*. **L'apprentissage tout au long de la vie** désigne ainsi *toutes les activités d'apprentissage entreprises tout au cours de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les aptitudes/compétences et/ou les qualifications pour des raisons personnelles, sociales et/ou professionnelles*.

L'objectif de ce cycle du Processus de Turin est de fournir des faits, d'inciter à la réflexion et de faciliter l'action politique en vue de la mise en place de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie qui s'appuient sur l'EFP pour répondre aux besoins des apprenants, indépendamment de leur sexe, de leur origine ou de leur âge. L'hypothèse est que ces systèmes sont un prérequis essentiel pour les économies et les sociétés plus vertes, plus diversifiées, plus innovantes et plus inclusives que les pays s'efforcent de construire.

Cadre du Processus de Turin :

Les raisons du changement

Le cadre du Processus de Turin est un outil de collecte, d'interprétation et de contextualisation des données et des informations sur les évolutions et les progrès des politiques au sein des pays partenaires de l'ETF. Avant chaque nouveau cycle du Processus, le cadre fait l'objet d'adaptations permettant de garantir sa pertinence et la faisabilité de son application conformément à l'orientation thématique et stratégique spécifique de chaque cycle du Processus de Turin. En outre, les résultats des consultations internes et externes régulières, les évaluations et les réflexions peuvent conduire à des adaptations et à des changements.

En 2022, les modifications apportées au cadre du Processus de Turin (telles que présentées ici) ont été guidées par trois considérations spécifiques.

La première concerne les recommandations de la conférence internationale ETF-UNESCO de 2021, *Mise en place de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie : des compétences pour des sociétés vertes et inclusives à l'ère numérique*. Dans leurs discussions et leurs conclusions, les plus de 750 participants à la conférence (décideurs, professionnels et parties prenantes des pays et organisations partenaires de l'ETF et la Commission européenne) ont confirmé que la création d'opportunités d'apprentissage tout au long de la vie de haute qualité et inclusives est une priorité partagée par tous.

La deuxième considération est la nouvelle Stratégie 2027 de l'ETF, qui fait du suivi et de l'évaluation des performances des systèmes d'éducation et de formation l'un des trois services essentiels de l'Agence, avec le conseil politique et le développement des connaissances.

Enfin, les adaptations du cadre tiennent également compte des retours reçus et des leçons apprises tout au long du dernier cycle du Processus de Turin, ce qui confirme sa valeur ajoutée en tant qu'activité participative mais aussi le besoin de simplifier, de flexibiliser et de mieux cibler le suivi et la compréhension des performances des politiques et des systèmes.

Les sections suivantes présentent la nouvelle architecture à deux niveaux du cadre du Processus de Turin et les raisons la justifiant, et fournissent des détails sur chacun des deux niveaux.

Nouvelle architecture

L'analyse des résultats internationaux du dernier cycle du Processus de Turin a confirmé que le contexte politique dans les pays partenaires de l'ETF, pour lequel il existe des preuves¹, est marqué par deux caractéristiques importantes : i) une pression croissante en faveur du changement et de l'adaptation en réponse aux développements internes et externes, et ii) une multitude de politiques concurrentes visant à répondre à cette pression par l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation et/ou la garantie de leur bon fonctionnement. Selon une analyse internationale des données du Processus de Turin 2018-2021, les pays ont déclaré, pour cette seule période, avoir conçu ou mis en œuvre des centaines d'actions dans au moins de 15 domaines stratégiques, tels que le financement de l'EFP, les cadres de qualification, l'éducation inclusive, l'assurance qualité, la réforme des programmes, etc.

Dans le cadre de ces résultats, la documentation exhaustive mais sans discernement de toutes les politiques de tous les pays, issue de questionnaires détaillés - caractéristique principale des cycles précédents du Processus de Turin -, n'a pas semblé être l'approche la plus efficace. Il s'agissait d'une solution intensive en ressources et en efforts, prenant également beaucoup de temps à réaliser et pas assez adaptée aux circonstances où les informations pouvaient être demandées plus rapidement

¹ L'analyse internationale du Processus de Turin 2018-2021 a concerné 26 des 27 pays partenaires de l'ETF.

et/ou sur des sujets et des priorités imprévus mais urgents (par ex. : la pandémie de COVID, l'enseignement à distance, etc.).

Pour répondre à cette préoccupation sans compromettre la pertinence et la fiabilité du Processus de Turin, le cadre de ce cycle présente une architecture plus agile et plus légère. Il est destiné à faciliter la collecte rapide de preuves pertinentes et à permettre des ajustements thématiques annuels, tout en offrant la possibilité d'une analyse plus complète, approfondie et au besoin, menée par le pays. L'objectif est de garantir un processus plus rapide, ciblé et axé sur la demande pour la collecte, l'identification et l'interprétation des informations aux fins des politiques.

En ce sens, le nouveau cadre du Processus de Turin s'articule autour de deux questions directrices, qui ont été choisies pour leur pertinence et leur importance vis-à-vis de tous les pays participants :

1. Qu'apportent les systèmes d'éducation et de formation (et l'EFP) à leurs parties prenantes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ? En d'autres termes, quelles performances procurent-ils ?
2. Comment expliquer les performances du système dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ? En d'autres termes, quelle est l'efficacité des politiques ciblant les systèmes d'éducation et de formation, et que pouvons-nous en tirer pour améliorer les politiques ?

Le nouveau cadre du Processus de Turin remplit deux de ces missions. Il établit un suivi des performances du système en stockant plusieurs résultats des politiques et du système indiquant ce qui est procuré par les systèmes d'éducation et de formation des pays partenaires dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, pour répondre à la première question directrice. **La perspective d'apprentissage tout au long de la vie** fait ainsi référence à l'apprentissage des adultes et des jeunes dans le cadre des EFP initiaux et continus, et d'autres cadres formels, non formels et informels auxquels les EFP devraient ou doivent contribuer.

La deuxième mission de suivi du nouveau cadre consiste à diriger l'identification, l'examen et l'évaluation des politiques et des mécanismes appartenant à un apprentissage tout au long de la vie et aider à contextualiser et à expliquer les résultats de suivi, pour répondre à la seconde question directrice.

Le cadre du Processus de Turin est conforme à ces deux missions et présente une architecture à deux niveaux. Le premier niveau du cadre (Niveau 1) comprend un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs servant de variables proxys pour la performance du système (indicateurs de performance du système) dans une sélection soigneusement élaborée de dimensions de suivi associées aux engagements des pays à offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, comme décrit dans la section suivante. Ce niveau se concentre sur le suivi des performances des politiques et du système vis-à-vis de ces dimensions à l'échelle du pays. Le niveau peut également s'appliquer aux régions d'un pays, si besoin.

Le second niveau du cadre (Niveau 2) est composé de domaines fondamentaux pour l'interprétation du suivi des résultats et l'amélioration des résultats des politiques et du système dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. La définition de ces domaines est vaste, permettant d'intégrer plusieurs priorités nationales et différentes attentes. Toutefois, le choix est limité aux domaines généralement considérés comme des éléments du système d'apprentissage tout au long de la vie, conformément aux politiques et aux pratiques de l'UE et des pays partenaires de l'ETF. Le second niveau du cadre du Processus de Turin concerne l'examen des politiques portant sur ces domaines (politiques en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie). La Figure 1 illustre cette architecture et les questions directrices de chaque niveau.

Figure 1. Architecture du nouveau cadre du Processus de Turin

Niveau 1 (suivi des performances du système d'apprentissage tout au long de la vie)

Quels sont les résultats atteints par les politiques et les systèmes d'éducation et de formation ?

(Indicateurs de performance du système - IPS)

Niveau 2 (explication et amélioration des performances)

Comment ces systèmes opèrent ?

(Mécanismes d'examen des politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie - MEP)

L'architecture à deux niveaux s'articule autour de deux parcours de mise en œuvre du processus de Turin dans le cadre de ce nouveau cycle. Le premier parcours (Niveau 1) regroupe et communique des informations sur les performances du système politique à l'aide d'un nombre limité d'indicateurs de performance du système (IPS), rendant compte des progrès annuels de chaque pays vers un apprentissage tout au long de la vie, en mettant particulièrement l'accent sur la contribution des EFP initiaux et continus (EFPI et EFPC) à cette priorité. Le niveau 1 a une périodicité annuelle et couvre l'ensemble des pays partenaires.

Le second parcours (Niveau 2) anticipe la mise en œuvre des examens des politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie, la participation prévue pour les pays souhaitant avoir une compréhension plus approfondie des raisons derrière leurs résultats de suivi et la manière dont ils peuvent améliorer leurs politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Le niveau 2 se déroule sur deux ans et la participation des pays est volontaire, sur demande et se fait région par région.

Les sections suivantes fournissent plus de détails sur chacun des deux niveaux du cadre du Processus de Turin : leur objectif, leur centre d'intérêt, la méthodologie et les modalités de mise en œuvre, et les livrables.

Niveau 1 : Suivi des performances du système d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif

L'éducation et la formation sont un secteur dirigé par des engagements (en matière d'accès, de qualité, d'inclusion, d'équité, de non-discrimination - pour n'en citer que quelques-uns) qui orientent le travail des professionnels de l'éducation, reflètent les attentes des apprenants et des autres parties prenantes, et décrivent les aspirations des décideurs politiques. Certains d'entre eux sont également des engagements pertinents pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Ces engagements sont souvent décrits sous la forme d'objectifs ou de cibles stratégiques, comme les objectifs de développement durable (ODD) par exemple. Ils sont ensuite utilisés comme points de référence au moment de juger les avancées politiques des pays et décider des corrections de trajectoire.

Il s'agit également de l'objectif de suivi dans ce cycle du Processus de Turin : décrire les performances des politiques et des systèmes d'EFP dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie par rapport à une sélection ciblée d'objectifs et d'engagements stratégiques, dans le but d'établir une base de référence pour chaque pays en vue des cycles de suivi ultérieurs et d'identifier

les domaines nécessitant une attention particulière et éventuellement un examen plus approfondi des politiques. Il est important de noter que, bien que l'accent soit mis sur des objectifs et des engagements communs à tous les pays, les résultats du suivi ne sont pas destinés à des comparaisons entre pays.

Dans ce contexte, la performance décrit la mesure dans laquelle ont été atteints les objectifs et les buts des systèmes d'éducation et de formation qui sont importants pour le développement du capital humain et pour l'apprentissage tout au long de la vie, tandis que le suivi des performances concerne le suivi et la documentation des progrès au fil du temps à cet égard.

Objet du suivi

L'élaboration du cadre du Processus de Turin a comporté l'identification minutieuse d'objectifs et d'engagements permettant de contrôler et de rendre compte des performances du système. Pour garantir que cette sélection d'objectifs et d'engagements présente un intérêt et soit pertinente pour l'apprentissage tout au long de la vie dans tous les pays, malgré leurs différents contextes, parcours de réforme et priorités politiques spécifiques, l'identification s'est appuyée sur plusieurs considérations et étapes.

Dans un premier temps, suivant les recommandations de la conférence Mise en place de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie - qui a suggéré de mettre les apprenants au centre de chaque discours politique -, le processus d'identification a déterminé trois grands domaines de performance du système coïncidant avec le parcours typique des apprenants à travers toute opportunité d'apprentissage : l'accès à l'apprentissage, la qualité des résultats d'apprentissage et, en domaine intermédiaire, l'organisation du système fournissant l'opportunité d'apprentissage. Ce sont également les domaines dans lesquels les parties prenantes et les décideurs s'attendent généralement à voir l'essentiel des résultats (conséquences) des politiques et des systèmes d'éducation et de formation.

La formulation finale de ces domaines de performance du système est la suivante :

Tableau 1. Trois domaines de performance du système objets du suivi du Niveau 1

Domaine A.	Accès, participation et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Domaine B.	Qualité des résultats de l'apprentissage tout au long de la vie
Domaine C.	Organisation du système

Dans un deuxième temps, le processus d'identification a consisté à analyser les engagements des pays qui se reflètent dans des initiatives multilatérales en cours, telles que les objectifs de développement durable des Nations unies, le Cadre d'action de Belém de l'UNESCO, la recommandation du Conseil de l'UE sur l'EFP et la déclaration d'Osnabrück, la Garantie Jeunesse de l'UE, mais également des accords-cadres de longue date tels que la Déclaration de Salamanque et le Cadre d'action, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966), la Convention des Nations unies concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, etc.

L'analyse a conduit à la décomposition des trois domaines en un total de 8 dimensions de suivi, comme suit :

Tableau 2. Décomposition des domaines de performance du système en 8 dimensions de suivi

Domaines	Dimensions de suivi
A. Accès, participation et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de la vie	A.1. Accès
	A.2 Participation
B. Qualité des résultats de l'apprentissage	B.1 Qualité et pertinence
	B.2 Excellence
	B.3 Innovation
	B.4 Réactivité
C. Organisation du système	C.1 Direction et administration
	C.2 Ressources

Enfin, dans un troisième temps, nous avons spécifié les apprenants devant bénéficier de la réalisation progressive des objectifs et des engagements faisant l'objet du suivi, ainsi que les contextes d'apprentissage dans lesquels ces bénéfices sont procurés. Dans ce cycle, le suivi du Processus de Turin différencie les apprenants par âge (jeunes et adultes), par sexe et par caractéristiques induites par les politiques, telle que la vulnérabilité (jeunes et adultes exclus ou risquant d'être exclus de l'éducation et/ou du marché de l'emploi) et le statut vis-à-vis du pays de résidence habituelle (migrants). Les contextes d'apprentissage, quant à eux, comprennent l'éducation et la formation formelles, l'éducation et la formation non formelles, et l'apprentissage informel. L'éducation et la formation formelles couvrent les filières générales et professionnelles, à tous les niveaux de la CITE (Classification internationale type de l'éducation) auxquels cette distinction est applicable dans les pays.

En s'appuyant sur ces distinctions entre les apprenants et les contextes d'apprentissage, les 8 dimensions de suivi sont ensuite décomposées en un total de 30 résultats spécifiques des politiques et du système, constituant l'objectif réel du suivi au Niveau 1 du cadre du Processus de Turin. Un aperçu de ces résultats est indiqué ci-dessous et une description plus détaillée de chacun d'entre eux est fournie à l'annexe 1 de ce document.

Tableau 3. Décomposition des dimensions de suivi en 30 résultats des politiques et du système

Domaine A. ACCES, PARTICIPATION ET POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Dimension A.1	ACCÈS
Résultat A.1.1	Accès et attractivité : EFP initiaux
Résultat A.1.2	Accès et attractivité : EFP continus
Résultat A.1.3	Accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie grâce aux politiques actives du marché du travail (PAMT) ; accès à d'autres possibilités d'apprentissage tout au long de la vie non comprises dans les résultats A.1.1 et A.1.2.
Dimension A.2	PARTICIPATION
Résultat A.2.1	Parcours flexibles : perméabilité verticale
Résultat A.2.2	Parcours flexibles : perméabilité horizontale
Résultat A.2.3	Accomplissement de l'apprentissage (obtention du diplôme) en vue d'une progression : vers des étapes successives d'éducation et de formation, ou vers un emploi

Domaine B. QUALITE DES RESULTATS DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Dimension B.1	QUALITÉ ET PERTINENCE
Résultat B.1.1	Compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie et qualité des résultats d'apprentissage
Résultat B.1.2	Aptitudes et compétences des adultes
Résultat B.1.3	Participation à l'apprentissage en milieu du travail
Résultat B.1.4	Employabilité des apprenants
Résultat B.1.5	Participation à l'orientation professionnelle et scolaire
Dimension B.2	EXCELLENCE
Résultat B.2.1	Excellence en matière de pédagogie et de développement professionnel
Résultat B.2.2	Excellence en matière de contenu et de mise en œuvre du programme
Résultat B.2.3	Excellence en matière de gouvernance et de gestion des prestataires
Résultat B.2.4	Excellence en matière d'inclusion sociale et d'équité

Dimension B.3	INNOVATION
Résultat B.3.1	Innovation systémique dans les prestations d'accès aux possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie
Résultat B.3.2	Innovation systémique dans la promotion de la participation et de l'obtention de diplômes
Résultat B.3.3	Innovation systémique dans l'amélioration de la qualité des résultats d'apprentissage et de formation
Résultat B.3.4	Innovation systémique dans la pertinence des résultats d'apprentissage et de formation
Dimension B.4	RÉACTIVITÉ
Résultat B.4.1	Pertinence du contenu de l'apprentissage : transition verte
Résultat B.4.2	Pertinence du contenu de l'apprentissage : transition numérique
Résultat B.4.3	Réactivité de l'offre de programmes

C. ORGANISATION DU SYSTEME

Dimension C.1	PILOTAGE ET GESTION
Résultat C.1.1	Disponibilité des données
Résultat C.1.2	Gouvernance participative
Résultat C.1.3	Assurance qualité fiable et responsabilité publique
Résultat C.1.4	Capacité professionnelle du personnel
Résultat C.1.5	Internationalisation
Dimension C.2	RESSOURCES
Résultat C.2.1	Affectation et utilisation adéquates des ressources financières
Résultat C.2.2	Affectation et utilisation adéquates des ressources humaines
Résultat C.2.3	Ressources matérielles adéquates

Pour résumer, ces résultats intègrent une perspective d'apprentissage tout au long de la vie grâce à une décomposition délibérée des apprenants, des contextes d'apprentissage et des parcours par âge (jeunes, adultes), sexe, contexte d'apprentissage, caractéristique stratégique de la population cible (par ex. : jeunes et adultes défavorisés et migrants), parcours (général, EFP) et niveau d'éducation et de formation.

Processus et livrables

Préparation : choix des données de suivi

Les résultats dans la partie de suivi du nouveau cadre du Processus de Turin sont « fournis » avec des indicateurs quantitatifs, choisis pour leur dimension explicative des progrès et des performances vis à vis chaque résultat du suivi. Les indicateurs sont les mêmes pour tous les pays, mais leur sélection peut être revue d'une année sur l'autre en fonction des besoins.

De même, chaque résultat est fourni avec au moins une alternative à la preuve qualitative sous forme de question avec réponse narrative par les pays. Bien que le cadre donne la priorité aux preuves quantitatives, les alternatives qualitatives sont nécessaires afin de tenir compte de la possibilité que dans certains pays, il peut ne pas y avoir de preuves quantitatives disponibles pour certains des résultats. Les questions qualitatives sont les mêmes pour tous les pays, mais leur sélection peut être revue d'une année sur l'autre en fonction des besoins.

Pour fournir les **indicateurs quantitatifs**, le cadre s'appuie exclusivement sur des bases de données et des référentiels internationaux gratuits et en open source, contenant des données facilement accessibles (c'est-à-dire déjà collectées), et régulièrement mises à jour au point d'origine. Des exemples typiques incluent la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale, la base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), les bases de données PISA et PIAAC de l'OCDE, l'ILOSTAT de l'Organisation internationale du travail, etc. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la provenance des indicateurs quantitatifs dans le cadre du suivi du Processus de Turin au moment de la préparation des présentes Lignes directrices.²

Tableau 4. Provenance des indicateurs quantitatifs du Niveau 1

Référentiels de données	N° d'indicateurs	Référentiels de données	N° d'indicateurs
ETF KIESE	2	PISA	62
Enquête sociale européenne	1	TALIS	32
Eurostat	27	Banque mondiale	7
Eurostat (EEA)	2	TIMSS	10
ILOSTAT	1	UNESCO	1
Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne	2	UNESCO (ITU)	2
OCDE	1	UNESCO (UIL GRALE)	32
PIAAC	15	UNESCO (ISU)	8
PIRLS	5	Bases de données de l'UOE	4

L'avantage de cette approche des données est que le suivi ne nécessite pas une collecte supplémentaire de preuves quantitatives outre celles déjà disponibles. Cela devrait faciliter la compilation annuelle rapide et harmonieuse des données, sans s'appuyer sur la génération de preuves primaires (c'est-à-dire par le biais d'enquêtes) qui peut être coûteuse, longue et non-viable à long terme. Dans le même temps, il existe aussi un certain degré de compromis car, pour la plupart,

² Certains de ces indicateurs comparables au niveau international peuvent **s'appuyer sur des quantifications** de réponses à des enquêtes qualitatives, en fonction de la méthodologie de collecte des données appliquée par le fournisseur de données correspondant.

les indicateurs quantitatifs ne sont pas une correspondance directe, mais plutôt des variables proxys de haute qualité pour les résultats des politiques et des systèmes faisant l'objet du suivi. Par exemple, le suivi de l'attractivité des EFP continus (résultat A.1.2) peut s'appuyer sur une variable telle que le coût moyen d'un cours d'EFP continu, car le coût fait partie des raisons connues de la non-participation des apprenants aux EFP continus.

Pour fournir des alternatives qualitatives aux données manquantes, le cadre du Processus de Turin s'appuie sur des questions (une ou plusieurs par politique et par résultat du système) formulées de manière uniforme et qui visent à obtenir des informations permettant de combler les lacunes quant à la disponibilité des preuves quantitatives lorsque de telles lacunes existent. La formulation de ces questions qualitatives sur le suivi et le processus pour y répondre (cf. ci-dessous) poussent à formuler des réponses, tout en respectant plusieurs exigences essentielles :

- être quantifiables,
- être aussi neutres que possible,
- fournir des déclarations corroborées par des sources,
- être officiellement approuvées par le pays.

Pour cela, chaque réponse comporte trois composantes qui doivent être fournies pour pouvoir être considérée comme valide : une composante narrative, une composante relative à l'échelle et une composante relative à la source. Un exemple est présenté ci-dessous.

Tableau 5. Exemple d'une question de suivi qualitatif

Question B.3.3

Résultat	Composante narrative	Composante relative à l'échelle	Composant relative à la source
B.3.3 Innovation systémique dans l'amélioration de la qualité des résultats d'apprentissage et de formation	D'après les politiques et les pratiques en vigueur dans votre pays, comment décririez-vous l'innovation vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et de la formation ?	Au cours des 5 dernières années, votre gouvernement a-t-il introduit une innovation significative dans ce domaine concernant la qualité de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, qui pourrait intéresser d'autres pays ? Veuillez choisir une seule des options suivantes : « Aucune innovation significative », « Peu d'innovations significatives », « Un nombre modéré d'innovations significatives », « Un grand nombre d'innovations significatives », « Un très grand nombre d'innovations significatives ».	Veuillez fournir une ou plusieurs sources sur lesquelles vous avez fondé votre estimation. Les sources peuvent être quantitatives ou sous forme de références à des documents. Si disponible, veuillez fournir les liens (URL) de la source.
RÉPONSE			

Bien que les questions pour chaque résultat soient prédéfinies et que le référentiel de questions soit le même pour tous les pays, la longueur et la composition des questionnaires varieront entre les pays en fonction de la disponibilité de données quantitatives dans chacun d'eux. C'est pourquoi les présentes Lignes directrices n'incluent pas de liste complète de questions, et se limitent à décrire le format de cette source de preuves.

Processus de collecte et de compilation

La présente section décrit le processus de collecte et de compilation des preuves de suivi dans le cadre du premier niveau (Niveau 1) du nouveau cadre du Processus de Turin. Cette section explique la compilation des données quantitatives, la collecte des preuves qualitatives, la préparation des

résultats de suivi, et la répartition des responsabilités entre les pays partenaires et l'ETF lors de ces trois étapes.

Compilation des données quantitatives : les données quantitatives sont compilées annuellement selon la liste prédéfinie d'indicateurs de variables de niveau 1. Comme tous les indicateurs viennent de référentiels internationaux publics, leur compilation pour chaque pays participant au Processus de Turin sera documentaire et effectuée par l'ETF.

Collecte de preuves qualitatives : une fois les données quantitatives compilées pour chaque pays, le processus passe à la collecte de preuves qualitatives, qui se déroule en trois étapes.

Dans la **première étape**, l'ETF élabore des questionnaires qualitatifs de synthèse pour chaque pays partenaire, en s'appuyant sur une liste compacte et prédéfinie de questions couvrant tous les résultats des politiques et du système du cadre de suivi.

Les questions se substituant aux données quantitatives manquantes, le choix et le nombre de questions pour chaque pays dépendront de la disponibilité des données. Si les indicateurs prédéfinis pour un résultat donné sont « manquants », les données quantitatives pour ce résultat seront entièrement remplacées par une alternative qualitative sous la forme d'une question qui sera incluse dans le questionnaire du pays. « Manquant » dans ce contexte peut faire référence à une absence totale d'indicateurs (par exemple dans le cas de résultats pour lesquels des indicateurs n'existent pas encore), ou à un écart d'un tiers ou plus des indicateurs indirects prédéfinis pour des résultats pour lesquels des indicateurs existe.

La **deuxième étape** de la collecte de preuves qualitatives repose sur la contribution des pays participants. Une fois les questionnaires remplis, ils sont envoyés au coordinateur national correspondant du Processus de Turin, chargé de coordonner la préparation des réponses dans un délai de cinq semaines à compter de leur réception.

Contrairement aux précédents cycles du Processus de Turin, il n'y a pas d'exigences spécifiques pour le processus de préparation des réponses, mais il existe deux exigences techniques concernant les réponses. Celles-ci doivent inclure les trois composantes de réponse (narration, échelle et source) illustrées dans le tableau 5, et elles doivent être approuvées en tant que réponses officielles du pays. Ce dernier point peut impliquer le besoin de coordination avec d'autres institutions et parties prenantes nationales et régionales pour certaines réponses, selon le contexte national.

Enfin, la **troisième étape** consiste à faire vérifier par l'ETF si les réponses des pays sont conformes aux exigences techniques, c'est-à-dire si une réponse a été fournie pour chaque question et si ces réponses comportent les trois composantes.

Une fois ces étapes terminées, les preuves de suivi sont prêtes à être utilisées, comme décrit dans la section suivante.

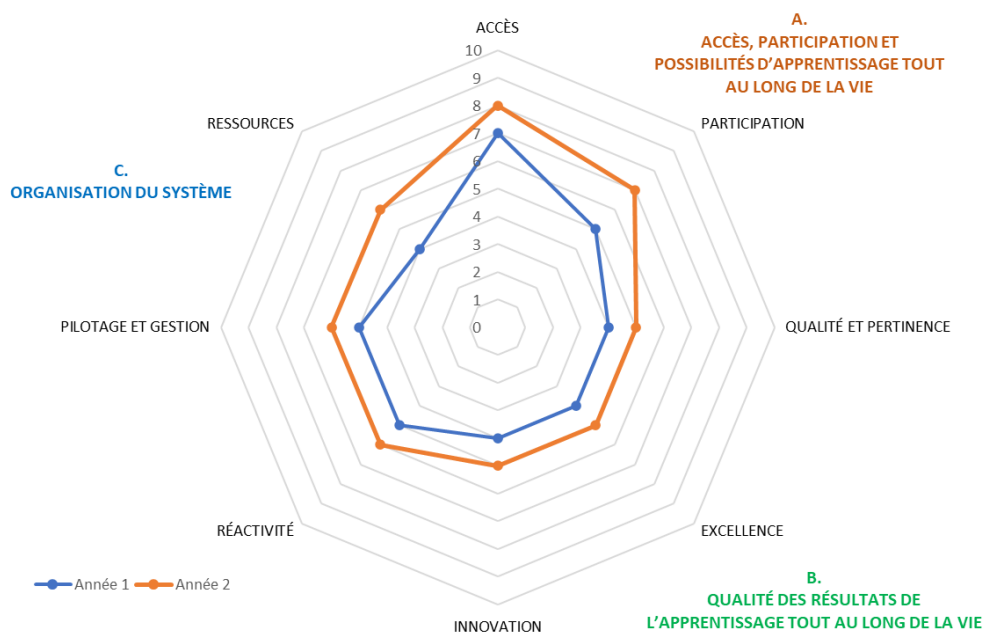
Préparation et utilisation des résultats de suivi

À ce stade du processus de suivi, les résultats de suivi sont déjà disponibles, bien que sous une forme désagrégée par résultat, indicateur et réponse qualitative. Toutefois, ils peuvent déjà être utilisés à des fins d'analyse et de rapport. Les réponses des pays et les indicateurs quantitatifs ont une valeur informative en tant qu'**unités de preuve indépendantes**, pouvant être combinées de nombreuses façons et utilisées comme référence selon les besoins en matière de rapports et de planification des pays, des services de la CE et des autres partenaires.

En outre, dans le cadre du processus régulier de suivi, l'ETF utilisera les résultats de suivi (quantitatifs et qualitatifs) pour construire des **indices composites** annuellement. Ces indices auront plusieurs niveaux d'agrégation en fonction de leur orientation thématique.

La couche supérieure et la plus visible offrira un indice composite pour les 8 dimensions de suivi du Processus de Turin pour chaque pays, comme le montre la représentation provisoire des résultats hypothétiques du suivi, élaborée à partir de valeurs d'indice fictives (Figure 2).

Figure 2. Échantillon des résultats de suivi composites par dimension de suivi



Cette étape est suivie de plusieurs niveaux d'agrégation inférieurs et ciblés par thème, qui comprendront des indices composites pour les performances des politiques et du système concernant :

- chaque résultat de la politique et du système dans le cadre du suivi,
- chaque type de contexte d'apprentissage couvert par le cadre (formel, non formel),
- chaque groupe d'apprenants faisant l'objet d'un suivi (adultes, jeunes, femmes, apprenants défavorisés, migrants).

Une fois que le processus d'agrégation est terminé et que les résultats finaux et agrégés sont disponibles, ils seront envoyés au pays participant pour une dernière confirmation, avec la possibilité de fournir des commentaires brefs et structurés en vue de contextualiser les résultats.

Les résultats de suivi et les commentaires seront publiés en ligne dans un format interactif.

Résumé des responsabilités des pays et des coordinateurs nationaux

Pour des raisons de commodité, cette section résume les sections précédentes sur l'implication, la contribution et les responsabilités des pays et des coordinateurs nationaux du Processus de Turin vis-à-vis du suivi des performances des politiques et du système au Niveau 1 du cadre du Processus de Turin.

Par le biais des coordinateurs nationaux qu'ils ont désignés, les pays participants sont chargés des tâches suivantes :

- **Pendant la phase de préparation du suivi** : indiquer si un pays demande à compléter le suivi national par un suivi au niveau régional.
- **Pendant la phase de collecte des preuves** : coordonner la préparation des réponses au questionnaire qualitatif du Processus de Turin et des révisions du questionnaire si nécessaire, après la validation des réponses par l'ETF.
- **Pendant la phase de préparation et d'utilisation des résultats de suivi** : confirmer et formuler des commentaires à des fins de contextualisation.

Niveau 2 : Explication des performances par l'examen de politiques d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif

Les résultats de suivi des politiques et du système au Niveau 1 seront contextualisés et interprétés à l'aide d'examens approfondis sur les actions des pays pour influencer et améliorer les performances de leurs politiques et systèmes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie (Niveau 2 du cadre du Processus de Turin). Les examens permettront de saisir et d'interpréter l'efficacité des politiques et les dispositions du système dans les pays par rapport à la demande de possibilités d'apprentissage, ainsi que les développements socio-économiques et démographiques pertinents pouvant influencer cette demande.

Les examens cherchent à fournir des informations et des recommandations adaptées au contexte de chaque pays. Ils permettent de progresser vers la création de systèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie qui soient équitables et présentant un intérêt pour tous les éventuels apprenants. Les examens des politiques permettront aussi des comparaisons régionales et entre pays, ciblées sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. En outre, les examens fournissent une base probante et une opportunité pour le dialogue politique durant et à la fin de chaque cycle annuel d'examen.

Objet des examens de politiques

Naturellement, les besoins et les attentes des pays souhaitant revoir leurs politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie varient en fonction de leur contexte national, de leurs priorités politiques et de leurs aspirations. Les examens sont conçus pour tenir compte de la diversité des attentes et des besoins, tout en restant obligatoirement axés sur les domaines pouvant être importants pour la contextualisation et l'explication des résultats de suivi.

En ce sens, l'objectif des examens des politiques est double :

- Les examens visent à **analyser les résultats de suivi** des pays et à fournir des orientations pour une action politique opportune par le biais de l'EFP en vue de soutenir le changement du système d'apprentissage tout au long de la vie si ces résultats ne sont pas ceux attendus/souhaités. Cette étape de l'examen est obligatoire.
- Les examens peuvent également porter sur **des domaines supplémentaires d'importance stratégique pour les pays**, auxquels ils souhaitent donner la priorité pour leurs propres objectifs politiques concernant la contribution des EFP (initiaux et continus) à l'apprentissage tout au long de la vie.

S'appuyant sur une vaste analyse de documents européens et non européens et sur l'évaluation d'exemples nationaux, les choix de l'ETF et des pays partenaires concernant l'orientation de l'examen doivent être alignés sur une liste générale de cinq groupes de politiques et de domaines thématiques au sein de ces groupes, dont l'expérience nationale et internationale suggère qu'ils constituent des aspects ou des éléments clés d'un système d'éducation et de formation tout au long de la vie, indépendamment de sa structure. Ces domaines sont présentés dans le tableau 6 et peuvent évoluer au fur et à mesure que l'activité d'examen progresse et apporte de nouveaux éclairages sur les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Tableau 6. Éléments des systèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie, ciblés par les examens des politiques de l'ETF

Groupe de politiques	Domaines spécifiques des politiques	Justification et portée pour un système d'apprentissage tout au long de la vie	Exemples d'outils/de solutions politiques
1. Gouvernance et financement	Gouvernance multiniveaux et multi-acteurs	Le secteur privé participe pleinement à la prise de décision pendant le cycle sur les politiques en matière de compétences	Partenariats avec le secteur privé et partenariats publics-privés-PPP Soutien aux partenariats locaux / écosystèmes de compétences

	Soutien financier	Encourager le financement durable et suffisant des systèmes de développement des compétences	Mesures incitatives pour accroître l'adéquation du soutien à l'offre de compétences
2. Reconnaissance de (la valeur des) compétences	Qualifications	Contribuer à la transparence et à la perméabilité entre les systèmes, les parcours et les acquis	Systèmes de qualification intégrant les qualifications formelles / non formelles
	Validation des compétences		Validation et reconnaissance des acquis
	Compétences clés et compétences non techniques		Équilibre entre compétences professionnelles spécifiques et compétences transversales
3. Orientation professionnelle et réactivité de l'offre de compétences	Orientation professionnelle	Améliorer la réactivité du contenu de l'offre de compétences aux besoins en compétences des individus, de la société et des marchés du travail	Orientation professionnelle intégrée et tout au long de la vie des apprenants
	Données relatives aux demandes de compétences		Retour d'information entre l'anticipation des besoins en compétences et la mise à jour continue des résultats d'apprentissage
4. Accès à l'offre de compétences et flexibilité de cette offre	Modularisation / micro-certification	Augmentation de la flexibilité de l'offre existante de compétences, adaptée aux besoins individuels	Disponibilité d'une offre modularisée des compétences
	Apprentissage en milieu du travail		Développement des possibilités d'apprentissage en milieu du travail
	Numérisation		Intégration de l'apprentissage numérique dans l'offre de compétences
5. Qualité de l'offre de compétences	Enseignement et apprentissage	Garantir la qualité de l'offre de compétences et la confiance qu'elle inspire	Développement des aptitudes et des compétences des enseignants
	Assurance qualité		Approche intégrée de l'assurance qualité au niveau des systèmes

Processus, responsabilités et livrables

Les examens des politiques du Processus de Turin sont conçus pour être axés sur la demande, et sont volontaires et participatifs : ils se déroulent en étroite collaboration avec les pays par le biais de visites de terrain, de consultations et d'autres formes de dialogue et de cocréation d'idées et d'actions politiques.

La méthodologie d'examen prévoit un processus divisé en trois phases : la phase préparatoire, la phase analytique (qui comprend des visites de terrain) et la phase de validation/suivi des résultats. La mise en œuvre de l'examen se fera région par région (une région partenaire par an, en commençant par le Sud et est de la Méditerranée en 2022). Cependant, l'ETF se tient prête à inclure un nombre limité de demandes ad hoc d'examens par pays venant de régions dont ce n'est pas le tour pendant l'année donnée.

Les sections ci-dessous décrivent chaque phase d'examen de manière détaillée. Une description complète de la méthodologie d'examen est disponible dans un document séparé, qui sera fourni sur demande.

Première phase : préparation

Le principal objectif de cette première phase est de formaliser l'engagement d'un pays vis-à-vis de l'examen des politiques et de préciser l'objectif et la portée de ces examens. La phase préparatoire prévoit les cinq étapes suivantes :

- **Manifestation formelle d'intérêt** de la part du pays sous forme d'échange de lettres avec l'ETF
- **Identification des questions et des thèmes** objet de l'examen, dans le cadre des grands groupes de politiques présentés au tableau 6 et en tenant compte des résultats du suivi au Niveau 1 ;

- **Nomination d'une contrepartie institutionnelle nationale du Processus de Turin** pour l'examen, ainsi que d'un **coordinateur national** pour le processus d'examen (il peut également s'agir du coordinateur national du Processus de Turin). Selon les attentes du pays et des traditions interinstitutionnelles, cette étape peut également inclure la formation d'un organe ou d'un comité de coordination national (groupe de référence) qui supervisera l'examen de l'apprentissage tout au long de la vie et qui servira de plateforme consultative en vue d'aider à la mise en œuvre du processus d'examen.
- **Soumission par le pays de documents et d'autres (re)sources** (y compris des données) pertinents pour les thèmes choisis, avec lesquels le pays recommande à l'équipe d'examen de se familiariser.
- **Formation d'une équipe d'examen**, composée de cinq membres maximum : trois experts nationaux et internationaux selon les thèmes choisis (dont un examinateur principal/rapporteur), et deux représentants de l'ETF, dont un peut être le responsable des activités de ETF pour le pays examiné. L'équipe d'examen travaille en étroite collaboration avec le coordinateur national et les membres du groupe de référence (s'il y en a) pendant l'examen.

La réalisation de ces étapes est la base sur laquelle le pays participant et l'ETF peuvent préparer et planifier en détail les phases suivantes de l'examen de la politique.

Deuxième phase : analyse et visites de terrain

L'analyse et les visites de terrain représentent une étape essentielle de l'examen avec la collecte des informations pertinentes par le biais de recherches documentaires et de consultations avec un large éventail d'homologues nationaux, régionaux et locaux directement concernés par les thèmes et les questions choisis pour l'examen. La phase analytique consiste en une **recherche documentaire et des visites de terrain**.

L'objectif de la **recherche documentaire** est d'examiner la documentation et les données fournies lors de la phase préparatoire afin d'obtenir les résultats suivants en vue des visites de terrain :

- Un **document de réflexion**, dans lequel l'équipe d'examen décrit une sélection préliminaire d'hypothèses et de défis politiques à explorer plus en avant. Le document de réflexion sera envoyé au pays pour vérification et consultation avant les visites de terrain. Le document de réflexion peut également inclure un questionnaire pour le pays, ainsi que des demandes ciblées de données supplémentaires dans le cas où les documents fournis lors de la phase préparatoire ne fourniraient pas toutes les informations nécessaires. La date limite de retour des réponses et des données sera convenue pays par pays.
- Une **liste des demandes initiales de visites de terrain** (la liste des visites de terrain), élaborée à partir du document de réflexion et de la sélection des thèmes et des domaines des politiques objets de l'examen. La liste peut inclure toute contrepartie jugée pertinente pour l'examen, comme les institutions nationales et régionales, les prestataires, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, les professionnels, les étudiants, etc. La liste sera élaborée en consultation avec le pays. Le pays a un rôle clé dans l'élaboration de cette liste, en particulier lorsque l'équipe d'examen peut ne pas savoir quelle contrepartie est mieux placée pour fournir des informations sur un sujet donné ou une question d'intérêt.

Le principal objectif des **visites de terrain** est de recueillir des informations supplémentaires, de contextualiser les informations existantes et de s'assurer que l'équipe d'examen comprenne clairement la politique et la pratique concernant l'apprentissage tout au long de la vie, tant du point de vue systémique que du point de vue des bénéficiaires et des parties prenantes. Les visites de terrain sont également destinées à fournir une occasion unique de consulter directement les parties prenantes pouvant être en dehors du flux des consultations habituelles, comme celles situées dans des zones rurales ou éloignées, les personnes appartenant à des groupes d'apprenants défavorisés mais stratégiquement importants, etc.

Les visites de terrain s'articulent autour des étapes suivantes :

- **Préparation et organisation des visites de terrain** par le coordinateur national de l'examen. La portée géographique et la durée de ces visites dépendront du choix des contreparties, ainsi que de l'objectif et de la portée de l'examen de chaque pays participant. Par exemple, dans certains pays et pour certaines parties prenantes, il peut être suffisant d'organiser des réunions dans la capitale pendant quelques jours, alors que dans d'autres pays, il peut être nécessaire d'assurer une couverture plus large avec des visites de terrain étendues aux régions, des discussions avec les groupes bénéficiaires sur place, etc. Dans un tel scénario, les visites de terrain peuvent prendre plus de temps et impliquer une logistique pour le voyage locale, etc.

En outre, le plan des visites de terrain comprend également une indication du format des conversations avec les contreparties incluses dans le plan. En principe, les visites de terrain dépendent surtout des entretiens semi-structurés, individuels ou en groupe, qui constituent la principale méthode de collecte de données. Cependant, pour certains groupes de parties prenantes et pour des raisons de faisabilité, la conversation peut se dérouler sous forme de discussions de groupe, au besoin.

- **Réalisation des visites de terrain** : pendant cette étape, il peut s'avérer nécessaire d'ajuster et de compléter le plan initial des visites de terrain au fur et à mesure que de nouvelles informations apparaissent et que l'équipe recueille des recommandations pour d'autres contreparties à rencontrer (effet boule de neige).
- **Compte rendu/présentation des résultats préliminaires** : les visites de terrain se terminent par une réunion ou un événement de compte rendu, auquel participent l'institution/organisme national de coordination et les parties prenantes concernées, et au cours duquel l'équipe d'examen partage une série de constatations et de conclusions préliminaires afin de valider ses observations avant de commencer à préparer le rapport de l'examen.

Livrables, validation et suivi

La troisième phase consiste à préparer le rapport d'examen des politiques et à valider le rapport d'examen, qui comprend une discussion des options de suivi et des recommandations.

Le **rapport d'examen des politiques** s'appuie sur l'analyse des données et la collecte d'informations auprès des parties prenantes nationales. Sa structure peut varier d'un pays à l'autre en fonction des thèmes choisis, afin de garantir une présentation claire et accessible des conclusions et des recommandations. Dans le même temps, tous les rapports partageront un ensemble d'éléments obligatoires et uniformes afin de garantir leur cohérence et leur identité immédiatement reconnaissable en tant qu'examens des politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Ces éléments comprennent :

- Une **note de synthèse**, résumant les principaux enjeux et résultats de l'analyse.
- Un **élément d'introduction**, qui décrit le contexte et la portée de l'examen, fournit une brève description du rapport d'examen et présente le contexte pertinent du pays ainsi qu'une vue d'ensemble de l'apprentissage tout au long de la vie dans le pays, y compris une cartographie des parties prenantes impliquées dans l'apprentissage tout au long de la vie par intérêt et responsabilité.
- Un **élément de rapport**, qui comprend des chapitres présentant les conclusions de l'examen par groupe de politiques et/ou par domaine thématique au sein des groupes (tableau 6).
- Un **élément de suivi/de conclusion** comprenant des projets de recommandations en réponse à ces conclusions, structurés par chapitre, organisés selon les recommandations de priorité pour la mise en œuvre.

- Un **bloc avec des annexes** fournissant un résumé des informations sur la méthodologie de l'examen, sur l'équipe d'examen, sur les visites de terrain et sur les parties prenantes consultées, ainsi que toute autre information supplémentaire pertinente.

Une fois le projet d'examen par pays terminé, il peut être soumis pour **validation et diffusion ultérieure**. Lors de cette dernière étape, l'ETF partage le projet de rapport avec l'institution nationale de coordination/le groupe de référence pour sa validation.

Par conséquent, le processus d'examen se termine par un événement de consultation et de diffusion organisé par l'ETF en collaboration avec le pays partenaire, avec l'aide et le soutien de l'équipe d'examen. L'objectif est de diffuser le projet de rapport, de faire connaître les résultats de l'examen et de discuter de la pertinence et de la faisabilité des recommandations politiques avec les principales parties prenantes. Une autre caractéristique de cet événement est de discuter des moyens pertinents pour mettre en œuvre les recommandations et les **possibilités de soutien technique et financier par les délégations de l'UE et d'autres organisations internationales** actives dans le pays. Le rapport et ses recommandations sont finalisés après l'événement de diffusion et de consultation afin qu'il puisse être intégré aux conclusions des parties prenantes sur les actions de suivi recommandées.

Résumé des responsabilités des pays et des coordinateurs d'examen

Pour des raisons de commodité, cette section résume les sections précédentes concernant l'implication, la contribution et les responsabilités des pays et des coordinateurs nationaux d'examen pendant le processus d'examen des politiques d'apprentissage tout au long de la vie (Niveau 2 du cadre du Processus de Turin).

Par le biais des coordinateurs nationaux/des institutions de coordination que les pays ont désignés, les pays participants aux examens sont chargés des tâches suivantes :

- **Au stade de préparation des examens** : nomination d'un coordinateur national d'examen par échange de lettres officielles ; manifestation formelle d'intérêt à entreprendre l'examen des politiques d'apprentissage tout au long de la vie, ce qui comprend également des informations sur l'orientation thématique de l'examen ; remise de documents et de sources pertinents pour la recherche documentaire.
- **Au stade d'analyse et de visites de terrain** : formulation de commentaires et contributions au document de réflexion, et réponses au questionnaire et aux demandes de données par l'équipe d'examen (le cas échéant) ; préparation d'une liste de visites de terrain en coopération avec l'ETF et avec l'équipe d'examen ; préparation et organisation des visites de terrain (ordre du jour des visites de terrain, soutien logistique au besoin) ; aide pour identifier les parties prenantes pour la réunion de compte rendu ainsi que pour l'organisation commune de la réunion ;
- **Au stade de validation et de diffusion** : formulation de commentaires et de contributions à la version finale du rapport d'examen ; aide pour identifier les parties prenantes pour la réunion de validation et de diffusion ainsi que pour l'organisation commune de la réunion ;

Séquence et calendrier de la mise en œuvre du Processus de Turin en 2022

En 2022, le Processus de Turin commence par la nomination des coordinateurs nationaux du Processus de Turin et le lancement du Processus de Turin à la fin du mois de mai.

Pour le **Niveau 1**, cela est suivi par :

- La compilation des preuves quantitatives et la composition des questionnaires de suivi avant la fin du mois de juillet.

- La formulation des réponses par les pays avant la fin du mois de septembre.
- La validation et la finalisation des réponses en octobre.
- La compilation et la publication des résultats de suivi en novembre/décembre 2022.

Pour le **Niveau 2**, le lancement du Processus de Turin est suivi par :

- La collecte des manifestations d'intérêt des pays souhaitant participer au premier cycle d'examens des politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie en 2022-2023 avant la fin du mois de juin.
- La formalisation des questions et la préparation des examens, notamment l'identification des thèmes et la soumission des documents entre juillet et septembre.
- La composition des équipes d'examen avant octobre.
- La recherche documentaire en novembre-décembre.
- La publication des documents de réflexion et le début des visites de terrain au premier trimestre 2023.

Annexe I : Domaines, dimensions et résultats objets du suivi

Domaine A. ACCES, PARTICIPATION ET POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Dimension A.1	ACCÈS
Résultat A.1.1	Accès et attractivité : EFP initiaux Ce résultat indique dans quelle mesure les EFP initiaux sont un choix éducatif attrayant par rapport à d'autres solutions d'apprentissage, et si ce choix est accessible à plusieurs groupes cibles d'apprenants. Concernant les groupes cibles, il peut s'agir de domaines d'études spécifiques pour mieux saisir la ségrégation entre les sexes.
Résultat A.1.2	Accès et attractivité : EFP continus Ce résultat indique dans quelle mesure l'EFP continu, y compris l'EFP du secteur tertiaire lorsqu'ils sont disponibles, est un choix attrayant par rapport à d'autres choix de développement des compétences au niveau postsecondaire et aux alternatives non formelles, et si ce choix est accessible à plusieurs groupes cibles.
Résultat A.1.3	Accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie grâce aux politiques actives du marché du travail (PAMT) ; accès à d'autres possibilités d'apprentissage tout au long de la vie non comprises dans les résultats A.1.1 et A.1.2. Ce résultat concerne l'accessibilité aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie offertes par les programmes actifs du marché du travail et à d'autres formes d'apprentissage tout au long de la vie pour les adultes et les jeunes en âge de travailler, y compris les possibilités d'apprentissage dans des cadres non formels et l'inscription à la VAE (Validation des Acquis de l'expérience).
Dimension A.2	PARTICIPATION
Résultat A.2.1	Parcours flexibles : perméabilité verticale Ce résultat s'efforce de saisir la perméabilité verticale du système d'éducation et de formation vis-à-vis des EFP initiaux et continus en termes de transition entre les étapes successives de l'éducation et de la formation.
Résultat A.2.2	Parcours flexibles : perméabilité horizontale Ce résultat s'efforce de saisir la perméabilité horizontale du système d'éducation et de formation vis-à-vis de l'EFP en termes de possibilité de transition entre des parcours parallèles d'éducation et de formation, et entre des cadres d'apprentissage formel et non formel et l'EFP continu.
Résultat A.2.3	Accomplissement de l'apprentissage (obtention du diplôme) en vue d'une progression : vers des étapes successives d'éducation et de formation ou vers un emploi Ce résultat fait référence au degré de réussite des apprenants dans l'EFP par rapport à d'autres alternatives d'éducation et de formation, tel qu'appréhendé par les taux de rétention, de non-progression et d'abandon par type de programme et de cadre d'apprentissage, les taux d'obtention de diplôme par type de programme et de cadre d'apprentissage, y compris les cadres non formels et la VAE.

Domaine B. QUALITE DES RESULTATS DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Dimension B.1	QUALITÉ ET PERTINENCE
Résultat B.1.1	Compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie et qualité des résultats d'apprentissage. Ce résultat indique dans quelle mesure le système d'éducation et de formation parvient à fournir des aptitudes de base et des compétences essentielles pour les apprenants par le biais d'un apprentissage formel, comme le montrent les enquêtes internationales

	fréquentes et les évaluations internationales des résultats d'apprentissage et des compétences.
Résultat B.1.2	Aptitudes et compétences des adultes Ce résultat permet de déterminer dans quelle mesure les adultes en âge de travailler disposent des aptitudes de base et des compétences essentielles, telles qu'indiquées par les enquêtes internationales fréquentes.
Résultat B.1.3	Participation à l'apprentissage en milieu du travail Ce résultat reflète la pertinence pragmatique des programmes des EFP initiaux et continus du point de vue de la participation à l'apprentissage en milieu professionnel et la part des programmes dont les résultats/objectifs comprennent une composante d'apprentissage en milieu du travail.
Résultat B.1.4	Employabilité des apprenants Ce résultat se réfère à la pertinence des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie sur le marché du travail, telle qu'indiqués par les résultats issus du marché du travail des diplômés des EFP initiaux et continus, et d'autres formes d'apprentissage tout au long de la vie avec une composante EFP.
Résultat B.1.5	Participation à l'orientation professionnelle et scolaire Ce résultat cherche à illustrer le passage de la fourniture d'informations sur les professions et les programmes d'éducation aux points de transition vers le développement de la gestion de l'orientation professionnelle des individus dès le début de la scolarité, afin de leur permettre de gérer leurs multiples transitions tout au long de leur vie dans et entre l'éducation et le travail.
Dimension B.2	EXCELLENCE
Résultat B.2.1	Excellence en matière de pédagogie et de développement professionnel Ce résultat indique dans quelle mesure l'excellence de l'enseignement et de la formation est une priorité politique reconnue, et dans quelle mesure sa mise en œuvre porte ses fruits dans l'ensemble du système d'éducation et de formation, y compris dans le domaine du développement professionnel des enseignants.
Résultat B.2.2	Excellence en matière de contenu et de mise en œuvre du programme Ce résultat rend compte de l'excellence dans le domaine de l'apprentissage en milieu du travail, l'excellence dans la priorité accordée à l'écologisation, ainsi que l'excellence des résultats d'apprentissage (ce dernier élément est observé par le biais d'enquêtes d'évaluation internationales et d'autres sources pertinentes, ainsi que par le biais des résultats issus du marché du travail des jeunes et des adultes diplômés).
Résultat B.2.3	Excellence en matière de gouvernance et de gestion des prestataires Ce résultat rend compte de la présence d'exemples d'excellence dans les domaines du financement, du leadership et de la gouvernance, ainsi que de la mesure dans laquelle ces exemples sont systémiques (ou non).
Résultat B.2.4	Excellence en matière d'inclusion sociale et d'équité Ce résultat rend compte de la présence d'exemples d'excellence dans le domaine de l'équité et de l'inclusion sociale dans l'éducation et la formation, ainsi que de la mesure dans laquelle ces exemples sont systémiques (ou non).
Dimension B.3	INNOVATION
Résultat B.3.1	Innovation systémique dans les prestations d'accès aux possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie Ce résultat rend compte de la présence de pratiques et de solutions politiques innovantes dans le domaine de l'accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et de la mesure dans laquelle elles sont systémiques (ou non).

Résultat B.3.2	Innovation systémique dans la promotion de la participation et de l'obtention de diplômes Ce résultat rend compte de la présence de pratiques et de solutions politiques innovantes dans l'apport d'un soutien à la participation (et à l'obtention d'un diplôme) aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et de la mesure dans laquelle elles sont systémiques (ou non).
Résultat B.3.3	Innovation systémique dans l'amélioration de la qualité des résultats d'apprentissage et de formation. Ce résultat rend compte de la présence de pratiques et de solutions politiques innovantes dans l'amélioration de la qualité des résultats d'apprentissage et de formation, et de la mesure dans laquelle elles sont systémiques (ou non).
Résultat B.3.4	Innovation systémique dans la pertinence des résultats d'apprentissage et de formation Ce résultat rend compte de la présence de pratiques et de solutions politiques innovantes dans l'amélioration de la pertinence des résultats d'apprentissage et de formation, et de la mesure dans laquelle elles sont systémiques (ou non).
Dimension B.4	RÉACTIVITÉ
Résultat B.4.1	Pertinence du contenu de l'apprentissage : transition verte Ce résultat indique dans quelle mesure les programmes destinés aux jeunes et aux adultes prennent en compte des thèmes importants pour la durabilité et la sensibilisation au changement climatique, notamment les « compétences vertes » pour des économies durables.
Résultat B.4.2	Pertinence du contenu de l'apprentissage : transition numérique Ce résultat indique dans quelle mesure les apprenants acquièrent des compétences numériques de base et les programmes d'enseignement pour les jeunes et les adultes traitent des thèmes relatifs à la numérisation.
Résultat B.4.3	Réactivité de l'offre de programmes Ce résultat rend compte du degré et de la rapidité de la réaction des systèmes des EFP initiaux et continus aux besoins du marché du travail et à d'autres changements vis-à-vis de la démographie et les évolutions socio-économiques.

Domaine C. ORGANISATION DU SYSTEME

Dimension C.1	DIRECTION ET ADMINISTRATION
Résultat C.1.1	Disponibilité des données Ce résultat rend compte de la disponibilité de données administratives et de big data telles que couvertes par le Niveau 1 du cadre de suivi, de la participation à des évaluations internationales à grande échelle, ainsi que de la capacité technique de générer/gérer des preuves pour soutenir le suivi et l'amélioration.
Résultat C.1.2	Gouvernance participative Ce résultat rend compte du degré d'implication du secteur privé et d'autres parties prenantes externes dans la création et l'exploitation des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie par le biais des EFP initiaux et continus.
Résultat C.1.3	Assurance qualité fiable et responsabilité publique Ce résultat prévoit que des mécanismes d'assurance qualité et des dispositions en matière de responsabilité sont en place aussi bien en formation initiale que continue, tels que l'évaluation des performances des prestataires et la publication des résultats des évaluations et des rapports financiers, la disponibilité d'un registre/une base de données des qualifications.
Résultat C.1.4	Capacité professionnelle du personnel Ce résultat permet de contrôler la disponibilité de personnel qualifié dans les fonctions de direction et autres rôles administratifs clés au niveau des prestataires de formation initiale et continue.

Résultat C.1.5	Internationalisation Ce résultat permet de contrôler le degré d'internationalisation des EFP initiaux et continus, comme l'internationalisation des dispositifs d'assurance qualité, le contenu des programmes d'études, les qualifications (c'est-à-dire la reconnaissance des diplômes internationaux, l'activité des organismes d'attribution des diplômes au-delà de leur pays d'origine, etc.).
Dimension C.2	RESSOURCES
Résultat C.2.1	Affectation et utilisation adéquates des ressources financières Ce résultat rend compte de l'adéquation des ressources financières investies dans les EFP initiaux et continus par rapport aux autres segments d'éducation et de formation en termes de niveau d'investissement et d'affectation, ainsi que du degré de diversification du financement entre les sources publiques et privées.
Résultat C.2.2	Affectation et utilisation adéquates des ressources humaines Ce résultat rend compte de l'efficacité de la gestion des ressources humaines opérant en formation initiale et continue, en termes d'affectation et d'utilisation, tels que le taux de fidélisation des enseignants et des formateurs, la pénurie d'enseignants et de formateurs, les ratios enseignants-étudiants, etc., les niveaux de revenus par rapport au revenu national moyen, etc.
Résultat C.2.3	Base matérielle adéquate Ce résultat indique dans quelle mesure la base matérielle de l'apprentissage en formation initiale et continue par rapport aux autres segments de l'éducation, est adéquate, y compris le matériel d'apprentissage et de formation, soutenant et favorisant un enseignement, une formation et un apprentissage efficaces.